



Une aide financière

pour l'accès au haut débit

**Vous souhaitez avoir accès à
une meilleure connexion internet ?
Équipez-vous !**

Bénéficiez d'une aide jusqu'à 150 euros* pour installer ou mettre en service une solution internet sans fil.

Toutes les infos sur [aménagement-numérique.gouv.fr](https://www.aménagement-numérique.gouv.fr)
ou parlez-en à votre opérateur.

*** Sont éligibles** les citoyens et entreprises qui remplissent les 3 critères suivants : 1. qui sont situés en métropole, dans un département d'outre-mer, à Saint Martin, Saint Barthélémy ou à Saint Pierre-et-Miquelon - 2. qui sont situés en dehors des zones où un ou plusieurs opérateurs ont pris des engagements de déploiements FttH d'ici fin 2022 - 3. qui ne sont pas éligibles ou abonnés à une offre d'accès à internet disposant d'un débit crête d'au moins 8 Mbit/s par une technologie filaire.

Le barème de l'aide : 100% du coût du raccordement (plafonné à 150€) variable en fonction des offres des opérateurs labellisés.